

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
30 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Le 7 décembre à dix-huit heures,

DATE D’AFFICHAGE :
14 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Procurations : 4
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. Philippe FLATRES, Mme MADELENAT, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, M. RUBIANO, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR: M. LORQUET à Mme JAFFRE, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme GIANNI à M. RUBIANO, Mme DARMON à Mme NORMANT.

ABSENT: M. KERYHUEL

Mme CELO est désignée en qualité de Secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2022 est approuvé à l'UNANIMITE.

N° 2022 –11 Convention avec le Tennis-Club de Larmor-Plage

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec le Tennis-Club de Larmor-Plage relative à l'utilisation et à la gestion de trois courts couverts de tennis et deux courts extérieurs.

Outre l'utilisation de ces équipements, cette mise à disposition est réalisée dans les conditions financières suivantes :

- Les locaux sont mis à disposition à titre gratuit
- L'association supportera l'ensemble des charges locatives incombant normalement au locataire (chauffage, eau, gaz, électricité, frais d'entretien, taxes, etc...)
- La ville de Larmor-Plage remboursera les charges d'électricité sur production des factures adressées au T.C.L.P à hauteur de 70 %.

Vu l'avis du Bureau Municipal du 22 novembre 2022,

Vu l'avis de la Commission des Sports du 24 novembre 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- De VALIDER le renouvellement de cette convention annexée à la présente délibération,
- D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITE

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 8 décembre 2022

LE MAIRE

Patrice VALTON

